

Image not found or type unknown



Changement domicile et garde enfants

Par **choucks**, le **29/05/2011** à **14:29**

Bonjour,
Mes filles ont 12 et 14 ans, vivent chez leurs mères (suite divorce)
Elles désirent venir vivre chez moi et leur mère n'oppose pour le moment pas de résistance.
- Dois je passer par un juge pour le changement de domicile ou vu leur age elles sont en droit de choisir ?
- Ou un papier signé de mon ex femme suffit-il ?
- dès qu'elles vivent à mon domicile, suis je en droit de ne plus verser la pension a mon ex femme ?
Merci pour votre réponse